

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Président-e-s des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des sept parlements partenaires. Le présent rapport couvre l'année 2018.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

1. PREAMBULE

Le Bureau de la commission à fin 2018 était composé des président-e-s des délégations cantonales, soit :

Mme Sonya Butera (VD), Présidente

Mme Moussia de Watteville (BE), Vice-présidente, en remplacement de M. Dave von Kaenel suite aux élections cantonales bernoises

Mme Solange Berset (FR)

Mme Valérie Bourquin (JU)

M. Joachim Rausis (VS)

M. Daniel Sormani (GE), en remplacement de M. Patrick Saudan suite aux élections cantonales genevoises.

M. Julien Spacio (NE)

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La commission a siégé à trois reprises en 2018 : le 26 mars à la HES-SO Master à Lausanne, le 5 juillet au Parlement vaudois à Lausanne et le 26 novembre 2018 à l'ECAL à Renens. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau.

La deuxième réunion du Bureau s'est déroulée à la Haute école de viticulture et œnologie de Changins. Les membres du bureau ont ainsi pu découvrir le site et mieux comprendre les enjeux liés à la collaboration avec l'Agroscope (OFAG), menacé alors de fermeture.

2. COMPTES 2017 ET BUDGET 2019

2.1. CHANGEMENT DE PARADIGME DE FINANCEMENT

Depuis 2017, le financement des hautes écoles repose sur un système d'enveloppes budgétaires.

Pour rappel, en raison de l'importante croissance de l'effectif étudiant, l'ancien modèle, qui reposait sur un système de forfait par étudiant, avait une forte tendance inflationniste. Les variations importantes et imprévisibles qui en découlaient étaient parfois difficiles à supporter tant pour les écoles que pour les cantons partenaires.

En effet, dans le système du “forfait par étudiant”, le coût moyen de chaque étudiant supplémentaire était de CHF 28'000.-. Ainsi, une augmentation de 100 étudiants au sein de la HES-SO coûtait près de CHF 3 millions de plus aux cantons.

2.2. COMPTES 2017

L'introduction du système d'enveloppe budgétaire a permis de réduire les écarts entre le budget et les comptes, assurant ainsi aux cantons partenaires une meilleure prévisibilité du montant global de leurs contributions. L'exercice 2017 a été bouclé avec une variation de +0.1% (CHF 372'376.-) par rapport au budget.

Contributions des cantons partenaires

	Comptes 2016	Budget 2017	Boucllement final 2017	Ecart BP2017 vs B2017
Fribourg	48'097'703	49'545'587	48'976'657	- 568'930
Genève	100'288'019	101'620'435	102'058'053	+ 437'618
Région Arc	49'203'537	50'080'162	50'055'123	- 25'039
Vaud	120'821'664	121'722'626	121'795'056	+ 72'430
Valais	47'173'436	47'214'086	47'670'383	+ 456'297
Total	365'584'359	370'182'896	370'555'272	+ 372'376
Variation en % par rapport au budget 2017				+ 0.10%

Relevons toutefois qu'à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale, la contribution de chaque canton reste soumise à des fluctuations en raison du “flux étudiantin”, soit le différentiel entre le nombre d'étudiants “exportés” et “importés”. A la demande du Comité gouvernemental, le Rectorat cherchera à affiner les prévisions pour les cantons où cet écart s'avère important.

2.3. FINANCEMENT PAR ENVELOPPES ACCORDEES AUX HAUTES ECOLES

Chaque haute école perçoit une enveloppe de fonctionnement lui assurant une meilleure prévisibilité de ses ressources financières. L'augmentation globale du nombre d'étudiants est présumée distribuée uniformément sur l'ensemble des hautes écoles. Chacune d'elles doit être en mesure de supporter des variations d'effectif allant jusqu'à 10%.

Pour 2017, on constate un écart très faible entre budget et comptes dans le financement des différentes écoles (d'environ 0.1%) :

Budget 2017	CHF	465'714'153
Comptes 2017	CHF	466'202'528
Ecart	CHF	488'375

Celui-ci est principalement dû au financement de deux nouvelles filières venues compléter le portefeuille de la formation (CHF 194'875 pour la nouvelle filière Master en ostéopathie ; CHF 293'500 pour la nouvelle filière Master en Sciences de la santé).

2.3. CREATION D'UN FONDS DE COMPENSATION

En 2017, le financement fédéral a été plus élevé que prévu. Le surplus de CHF 5.4 millions a été utilisé pour créer un fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement. Celui-ci est dédié au financement de nouvelles filières de formation, telles que le Master en architecture d'intérieur ou celui en psychomotricité qui démarreront à la rentrée académique 2019.

2.4. EFFECTIFS ESTUDIANTINS

Entre 2016 et 2017, l'effectif étudiantin a progressé de 1.27%. La progression de l'effectif de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) est particulièrement élevée avec 137 « EPT-étudiants » supplémentaires (soit 219 individus).

Le Rectorat fait part d'une stabilisation des effectifs : au 15 octobre 2018, la HES-SO comptait un peu moins de 20'800 étudiants. S'il existe des augmentations importantes du nombre d'étudiants en Bachelor inscrits dans les domaines de l'Économie et Service, notamment dans les écoles de la Santé et à l'EHL, on constate une baisse des effectifs dans le domaine Travail social. Cette baisse n'est pas due à un recul des nouvelles entrées, mais à une diminution du nombre d'étudiants prolongeant leur immatriculation afin de terminer leur travail de Bachelor. Les effectifs en HES-SO Master et dans les écoles conventionnées sont également en augmentation.

Malgré l'ouverture de nouveaux Masters, il est rappelé que le diplôme professionnalisant des étudiants de la HES-SO est le Bachelor (près de 90% des étudiants, le solde étant réparti entre le Master et la formation continue). Le taux d'employabilité de près de 93.1% pour les titulaires d'un Bachelor de la HES-SO démontre d'ailleurs l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail.

2.5. BUDGET 2019

Le budget établi pour 2019 s'écarte de celui projeté dans le cadre du plan financier de développement (PFD) 2017-2020. A la baisse du financement fédéral, s'ajoute celle des revenus AHES (Accord inter-cantonal sur les hautes écoles spécialisées, c'est-à-dire des cantons hors HES-SO). Le budget 2019 présente ainsi une baisse de revenus estimée à **CHF 3 millions** qui devra être prise en charge par les cantons et les écoles. Pour rappel, les cantons ont accepté d'absorber le risque de variabilité des contributions fédérales. Ainsi la contribution des cantons sera supérieure de CHF 1'300'000.- à celle prévue dans le PFD 2017-2020, progressant de 1.33% par rapport au budget 2018. Les contributions cantonales individuelles sont détaillées ci-dessous :

Contributions des cantons partenaires

Contributions	C2017	B2018	PFD2019	B2019	Ecart B2019/PFD2019 (en CHF)
Fribourg	48'976'657	50'497'406	49'930'378	50'719'390	789'012
Genève	102'058'053	101'990'856	104'412'510	104'512'597	100'087
ARC	50'055'123	50'289'224	50'957'548	50'607'732	-349'816
Vaud	121'795'056	122'872'010	124'248'542	124'663'066	414'525
Valais	47'670'383	47'651'737	48'033'791	48'379'983	346'192
TOTAL	370'555'272	373'301'233	377'582'769	378'882'769	1'300'000

Le financement des hautes écoles sera réduit de CHF 3'360'000.- par rapport aux prévisions du PFD. Il est toutefois à relever que l'enveloppe budgétaire accordée aux écoles est supérieure à celle du budget 2018. Il faut également garder à l'esprit que les cantons peuvent verser des montants spécifiques aux écoles sises sur leur territoire en raison de conditions locales particulières (CLP) ou en raison de missions en lien avec la stratégie cantonale. Ces montants, purement cantonaux, ne figurent pas dans le budget de la HES-SO. Ils concernent surtout les infrastructures, les différences salariales, des activités de recherche, etc.

L'ouverture des nouvelles filières acceptées par le Comité gouvernemental (Master en Ostéopathie, Master en Sciences de la santé, Bachelor en Ingénierie et gestion industrielles, Master en Architecture d'intérieur) est portée au budget à CHF 3.4 millions. Ces filières seront principalement financées par le fonds de compensation récemment créé avec le surplus du financement fédéral 2017 (à hauteur de CHF 2'780'000.-), ainsi que par les contributions des cantons partenaires (CHF 520'000.-), et la facturation AHES (CHF 100'000.-).

Il est à relever que le budget 2019 ne prévoit qu'une faible progression des effectifs étudiantins (+71 étudiants supplémentaires).

La commission émet le souhait de recevoir, en même temps que la présentation des comptes, le bilan au 31 décembre de la HES-SO indiquant les actifs et les passifs, ainsi que les fonds de réserve qui donnent une information sur l'évolution de l'institution. Ce document sera en principe fourni à la commission pour le prochain exercice.

3. RÉOLUTION DE LA COMMISSION RELATIVE A LA HEMU (HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE VAUD, VALAIS, FRIBOURG)

En novembre 2017, une résolution soumise à la commission interparlementaire par les délégations des 3 cantons partenaires de la HEMU Vaud-Valais-Fribourg avait été adressée au comité gouvernemental de la HES-SO¹. Suite à cette demande, les responsables politiques des principaux bailleurs de fonds ont pris un ensemble de mesures organisationnelles concernant la gouvernance et la direction de l'institution. Début mars 2018, une équipe ad interim a été chargée de la direction opérationnelle, sous la houlette de Mme Barbara Vauthey, cheffe du service fribourgeois des affaires universitaires. Fin novembre 2018, une nouvelle directrice générale, Mme Noémie Robidas, a été choisie parmi une trentaine de candidatures. La situation de cette haute école continuera à être suivie par la commission interparlementaire de contrôle.

La commission émet le souhait que le Rectorat de la HES-SO soit plus impliqué par les autorités politiques en amont de la prise de décisions liées à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement d'une haute école. En effet, aux yeux des commissaires, l'une des responsabilités du Rectorat est d'assurer les missions académiques et de veiller à la qualité de l'enseignement afin que les étudiants puissent compléter leur cursus quelles que soient les difficultés rencontrées par l'établissement de formation.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTITUTION

4.1. L'ACCREDITATION INSTITUTIONNELLE

L'accréditation institutionnelle est une étape fondamentale dans la vie des hautes écoles : c'est elle qui légitime les titres de formation délivrés et permet à l'institution de bénéficier des subventions fédérales.

Le rapport d'auto-évaluation soumis à la communauté de la HES-SO fin 2017 a été adopté début juillet 2018 par le Rectorat, après intégration des suggestions issues de la consultation et finalisation des pistes de développement et plans d'action. Ce rapport a été remis à des experts nommés par le Conseil suisse d'accréditation (CSA). Fin octobre 2018, à l'issue de leur visite de la HES-SO, ces experts ont recommandé une accréditation sous condition, ce qui est la norme lors d'une telle évaluation. Pour information, l'accréditation institutionnelle a été formellement octroyée par le CSA à la HES-SO au mois de mars 2019.

L'expertise a notamment souligné la cohérence du système HES-SO qui respecte les identités propres des écoles tout en ayant créé une réalité institutionnelle commune. La richesse et la diversité de la HES-SO, ainsi que le dialogue de proximité instauré par le Rectorat avec les différentes composantes et instances de l'institution ont également mis en avant.

4.2. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE APPLIQUEE ET DU DEVELOPPEMENT (RA&D)

Contrairement aux établissements universitaires, les hautes écoles spécialisées ne bénéficient pas de financement de base de la recherche. Au sein des HES, les projets de recherche ne bénéficient d'un financement moyen d'environ de 30 à 35%, le reste étant à la charge de l'école. Une solution serait que les bailleurs de fonds financent les salaires des chercheurs.

¹ La résolution adoptée par la commission: « Préoccupées par la situation de la Haute école de musique (HEMU), les délégations fribourgeoise, valaisanne et vaudoise demandent au Comité gouvernemental et au Rectorat d'intervenir fermement pour qu'un audit externe soit mené à la HEMU. Une analyse indépendante s'impose pour définir les mesures à prendre afin que notre haute école puisse poursuivre sereinement son travail ».

Une unité de soutien à la recherche de fonds a été mise en place afin d'accompagner les chercheurs de la HES-SO dans leurs démarches auprès de tiers tels que le FNRS. Le Rectorat encourage le dépôt de projets de recherche conjoints entre différents domaines de la HES-SO.

4.3. NOUVELLES FILIERES MASTER

Toutes les propositions de remplacement, de fermeture ou d'ouverture de nouvelles filières sont évaluées par le comité gouvernemental. Celles-ci doivent toujours répondre aux besoins du monde du travail et de l'économie. Les décisions prises doivent faire l'unanimité.

Master en développement territorial (MDT)

Le Comité gouvernemental a validé l'ouverture dès la rentrée académique 2019 de la filière d'études Master en développement territorial (MDT) mise en place en partenariat avec l'Université de Genève. Ce Master remplacera l'actuel Master en Ingénierie du territoire (MIT).

Ce nouveau partenariat entre différents types de hautes écoles est emblématique de la convention d'objectifs qui demande des collaborations avec les universités.

Master Prospective

La nouvelle orientation « Prospective » du Master of Science HES-SO en Business Administration, unique en Suisse, a démarré à l'automne 2018 : il forme des professionnels capables d'être les moteurs de la transformation des organisations, en termes de modèles d'affaires, d'innovation ou de numérisation.

5. THEMATIQUE ANNUELLE 2018 : « LA COLLABORATION AU SEIN DES HAUTES ECOLES »

La Convention intercantonale prévoit à l'article 3, alinéa 1, que : « *La HES-SO se positionne comme un acteur reconnu du paysage suisse et international des hautes écoles* ». La convention d'objectifs 2017-2020 encourage à renforcer les échanges et la mobilité en développant les liens des hautes écoles et de la HES-SO sur les plans national et international.

La thématique a été abordée sous trois angles :

- la collaboration avec les hautes écoles universitaires

Plusieurs hautes écoles de la HES-SO ont des collaborations très réussies avec les universités dans le domaine de la formation. Il existe, par exemple, depuis 2009, un Master en Sciences infirmières (HES-SO et UNIL) qui permet notamment l'accès à des postes de cadre hospitalier ou gestionnaire de réseaux de soins aux titulaires d'un Bachelor en Soins infirmier.

- la collaboration au sein de la HES-SO

De manière générale, au sein de la HES-SO, les collaborations interdisciplinaires sont fortement encouragées. Le Rectorat parle de « coopération » : une coopération compétitive entre les écoles favorise l'émulation et l'émergence de projets. Ces collaborations entre écoles ont déjà débouché sur des concepts de formation tout à fait innovants. L'un des meilleurs exemples est certainement le Master Innokick destiné aux étudiants issus des domaines de l'Economie & Services, l'Ingénierie & Architecture, et du Design & Arts visuels, il s'agit d'une formation orientée développement et commercialisation de produits ou de services.

Au niveau Bachelor, une formation a été développée conjointement entre la haute école ARC et la HEIG-VD en concertation avec les milieux industriels de la Suisse occidentale afin d'offrir une formation qui réponde à leurs besoins.

– la collaboration nationale et internationale

Les écoles de la HES-SO ont également des collaborations nationales, tant avec une ou plusieurs autres hautes écoles spécialisées qu’avec d’autres établissements de formation tertiaire: le Joint Master en Architecture (JMA), par exemple, est une filière conjointe HES-SO et la Berner Fachhochschule.

En matière de coopération internationale, relevons le partenariat entre la HES-SO Valais (Sierre) et l’Université Savoie Mont-Blanc (USMB), signé pour la première fois en 2013 et renouvelé en 2018, portant sur un EMBA en innovation touristique ; la création en juillet 2018 du Réseau d’Échanges et de Liaison entre Institutions d’Enseignement supérieur Francophones (RELIEF) conjointement avec l’Université Savoie Mont Blanc (USMB) et l’Université Québec à Trois Rivières (UQTR) suite à l’organisation conjointe d’une école internationale d’été sur le thème des énergies renouvelables.

D’autre part, la HES-SO a été nommée Leading House pour le développement des collaborations scientifiques entre la Suisse et des pays du Moyen-Orient et l’Afrique du Nord (région dite MENA) par le Secrétariat d’Etat à la formation, la recherche et l’innovation (SEFRI). Ce mandat s’étend de 2017 à 2020.

La HES-SO est très active dans les projets de collaborations européens et internationaux : elle offre un soutien à la mobilité tant pour le départ de ses étudiants que pour l’accueil des étudiants de tiers; elle participe au financement d’une dizaine d’écoles d’été; la Rectrice a présidé l’UAS4Europe (l’association des hautes écoles spécialisées d’Europe) du 1er juin 2017 au 31 mai 2018.

Relevons, pour finir, que la HES-SO est membre de “Scholars at Risk” depuis 2014.

6. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

La commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, Rectrice, Mme Sarah Kopse, Secrétaire générale, ainsi que Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Comité gouvernemental de la HES-SO.

7. CONCLUSION

La commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud de prendre acte de son rapport d’activité 2018.

Sonya Butera

Députée au Grand Conseil vaudois

Présidente en 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Crissier, le 20 juin 2019